**Transcription textuelle**

**Les dispositifs scolaires**

**Scolarisation des enfants avec un trouble du spectre de l’autisme**

Les enfants et les adolescents autistes peuvent avoir des compétences en langage, motricité ou capacité d’attention très diverses.

Depuis 2018, la stratégie nationale a donc comme priorité de favoriser le développement de plusieurs formes de scolarité.

[Illustration : Depuis 2018, 4 parcours de scolarisation :

* La classe ordinaire
* La classe spécifique (unité d’enseignement maternel ou élémentaire)
* Le disposition d’autorégulation
* L’institut médico-éducatif (IME)]

**1/ La classe ordinaire**

Ce qui est privilégié́, c’est d’abord une scolarisation à l’école, dans une classe « ordinaire », au collège ou au lycée, c’est-à-dire dans une classe avec les autres enfants du même âge.

Quand il est en classe, l’élève peut être accompagné :

Par un accompagnant d’élève en situation de handicap (AESH). Selon les besoins de chaque élève, l’AESH l’aide à organiser son travail, à communiquer, à maintenir son attention, etc.

L’élève peut aussi être accompagné par des spécialistes tels qu’un éducateur, un psychologue, un psychomotricien, un orthophoniste… Ces spécialistes peuvent intervenir pendant le temps scolaire.

Dans certains cas, la scolarité́ se fait avec l’appui d’une unité́ localisée pour l’inclusion scolaire (ULIS). En école, collège, lycée, l’enfant est scolarisé dans sa classe de référence, et bénéficie en plus du soutien d’un enseignant spécialisé́ dans la classe ULIS.

**2/ La classe spécifique (unité d’enseignement maternel ou élémentaire)**

Une deuxième solution est, selon l’âge de l’enfant, qu’il rejoigne l’école mais dans une classe spécifique. Cette classe s’appelle Unité d’enseignement maternelle autisme (UEMA), ou Unité d’enseignement élémentaire autisme (UEEA).

La classe est animée par une équipe spécialement formée à l’autisme et aux bonnes pratiques recommandées par la Haute autorité de santé. L’équipe se compose en général d’un enseignant spécialisé, d’éducateurs, de psychologues, psychomotriciens et orthophonistes.

Les enfants bénéficient donc de l’environnement éducatif ordinaire d’une école, et d’actions éducatives et rééducatives spécialisées. Des temps d’inclusion en classe ordinaire leur sont également proposés.

**3/ Le disposition d’autorégulation**

Le « dispositif d’autorégulation » est une nouvelle forme de scolarité́ inclusive : les enfants sont toujours à l’école, dans leur classe ordinaire, avec leurs camarades de même âge, mais bénéficient, selon un programme individualisé, d’un enseignement « d’autorégulation ».

Au sein de l’école, une pièce leur est dédiée. Dans cette pièce, une équipe spécialisée leur apprend un ensemble de techniques pour améliorer leur attention, leur comportement et leurs émotions tout au long de la journée scolaire. Dès qu’ils se sentent prêts, ils rejoignent leurs cours.

**4/ L’institut médico-éducatif (IME)**

Une quatrième solution peut être proposée : l’entrée dans un institut médico-éducatif (IME).

Cette orientation concerne les enfants qui, pour l’instant, ne peuvent pas s’inscrire dans le rythme ordinaire d’une journée de classe en milieu ordinaire.

L’établissement médico-social qui les accueille, organise des activités scolaires dans une unité́ d’enseignement, avec un petit groupe d’élèves, en complément des activités éducatives ou rééducatives proposées par ailleurs.

Aucune orientation n’est définitive. Pendant sa scolarité́ un élève pourra passer d’une forme à l’autre de classes et d’accompagnement. Ce sont ses besoins et son évolution qui dictent son parcours. Parcours et orientation qui se concrétisent toujours avec l’accord de la famille !
Une étroite coopération entre l’école et la famille est d’ailleurs nécessaire en permanence.

*« Il se joue, dans l’accès à l’école, non seulement la question de l’accès aux apprentissages, mais aussi d’inclusion dans la société́, pour le présent et pour le futur.* » Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l’autisme au sein des troubles du neuro-développement

Bonne rentrée !

#ChangeonsLaDonne

autisme-tnd.gouv.fr